



Coat-Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille quinze, le trente juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Matthieu GOACHET et Monique JESTIN, excusés.

Secrétaire de séance : Denis JAOUEN.

**ORDRE DU JOUR :**

- Tarifs de la cantine et de la garderie
- Convention de mise à disposition de terres
- Subvention au Comité de Jumelage
- Paiement des factures par internet
- Emploi d'agent d'entretien
- Convention avec ERDF pour l'installation d'un coffret rue des Douves
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Communes nouvelles
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire obtient l'accord de l'assemblée pour le retrait de l'ordre du jour de la question relative aux communes nouvelles et pour l'ajout d'une question concernant la scolarisation d'un enfant à l'école de Milizac.

Tarifs de la cantine et de la garderie

Entérinant les propositions faites par la commission des finances, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

<b>CANTINE</b>	1er et 2e enfant	3,70 €
	à partir du 3e enfant	2,65 €
	adulte	4,69 €
	Enfant non inscrit à 9 H 00	4.39 €

<b>GARDERIE</b>	7 H 15 à 7 H 30	0,65 € uniquement sur réservation
	7 H 30 à 7 H 50	0,92 €
	7 H 50 à 8 H 20	1,12 €
	8 H 20 à 8 H 50	1,12 €
	16 H 00 à 16 H 45	0,51 €
	16 H 45 à 17 H 15	1,12 €
	17 H 15 à 17 H 45	1,12 €
	17 H 45 à 18 H 15	1,12 €
	18 H 15 à 18 H 30	0,65 € uniquement sur réservation

18 H 30 à 18 H 45	1,02 € uniquement sur réservation
18 H 45 à 19 H 00	1,02 € uniquement sur réservation

### [Convention de mise à disposition de terres](#)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 mars 2010, le Maire a été autorisé à signer une convention de concession temporaire sur les parcelles cadastrées section B n° 200, 201, 202, 496, 517, 1513 et 961, d'une contenance totale de 4 ha 75 a 34 ca, et section B n° 172, 1283 et 516, d'une contenance totale de 1 ha 68 a 72 ca, avec le GAEC AR MEZIOU, dont le siège est situé à « Croas ar Beg Ouarn » à COAT-MEAL.

Il s'agit de terres appartenant à la commune et situées dans la zone de protection du captage. Ces terrains sont, en conséquence, soumis à des contraintes environnementales particulières, mises en œuvre par le GAEC.

Ladite convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2010, renouvelable chaque année par tacite reconduction. La redevance d'occupation a été fixée à 280 ¢ pour les 5 premières années, le montant pouvant être révisé par la suite.

Le conseil municipal décide de maintenir à 280 ¢ l'indemnité annuelle d'occupation due par le GAEC AR MEZIOU, et cela jusqu'au 31 mars 2018.

### [Subvention au Comité de Jumelage](#)

Le Conseil attribue une subvention de 195 ¢ au Comité de Jumelage pour le déplacement de 13 personnes de Coat-Méal à La Balme de Sillingy à l'occasion des 10 ans du jumelage. Par ailleurs, une aquarelle sera offerte par les municipalités de Bourg-Blanc et Coat-Méal (260 ¢ à la charge de chaque commune) au Comité balméen.

### [Paiement de factures par internet](#)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (titres payables par internet), dont l'objet est la gestion du paiement par internet des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le Conseil municipal décide la mise en place de ce service à compter de septembre 2015. Ceci permettra aux usagers de payer en ligne la cantine, la garderie, les factures d'eau et d'assainissement.

### [Emploi d'agent d'entretien](#)

Le Conseil décide la création d'un poste d'agent d'entretien, à raison de 12 H par semaine en période scolaire uniquement, à compter du 2 septembre 2015 et jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2015/2016. L'agent ayant occupé le poste en 2014/2015 sera repris pour cet emploi.

### [Convention avec ERDF pour la pose d'un câble et d'un coffret rue des Douves](#)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec ERDF pour la pose d'un câble et d'un coffret de réseau électrique rue des Douves.

### [Plan Local d'Urbanisme Intercommunal](#)

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 13 communes composant la communauté de communes seulement 9 ont un PLU et 4 un POS.

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent la communauté de communes ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale ;
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires ;
- permettre la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Pays de Brest pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS sur la base d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Considérant que le transfert de compétence sera définitif après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, à savoir les deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence à la CCPA de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », tel que présenté ci-dessus.

### Questions diverses

#### **Plan communal de sauvegarde**

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué la proposition de l'association ECTI d'aider la commune à monter son plan communal de sauvegarde.

Depuis lors, les services du SDIS ont été consultés et nous ont transmis un modèle de PCS, à adapter à notre collectivité. La proposition d'ECTI n'a donc plus lieu d'être retenue.

#### **Point sur les temps d'activités périscolaires**

Martial CLAVIER annonce qu'un nouveau PEDT (Programme Educatif de Territoire) a été établi pour les trois prochaines années scolaires, non plus conjointement avec Bourg-Blanc, mais uniquement pour Coat-Méal. Le socle commun est conservé mais les modalités d'organisation des TAP étant différentes dans les deux communes, il est apparu plus judicieux que chacune dispose de son propre PEDT.

Les ateliers mis en place cette année (arts plastiques, gym, théâtre, bibliothèque, culture espagnole, graffiti) sont reconduits, à l'exception de l'éveil musical (choix de l'intervenant). En nouveauté, il y aura du yoga, du Shambara, du Happy Kung Fu, des contes ainsi qu'une activité prise en charge financièrement par la CCPA : « les petits débrouillards » (travail sur le cycle de l'eau, la pollution, le bocage).

Ces activités vont être déclarées auprès de la CAF pour pouvoir bénéficier d'une aide, les conditions de diplôme des intervenants et de taux d'encadrement étant réunies.

Une charte de bonne conduite sera à signer par les parents.

#### **Travaux**

Michel REPECAUD informe le conseil qu'il s'est rendu sur place, avec la commission des travaux et le SDEF, pour finaliser les travaux de voirie pour 2015. Un problème a été soulevé concernant la rue de la Forge : cette voie sera-t-elle creusée lors des travaux de raccordement du réseau d'assainissement vers Bourg-Blanc ? La question de la largeur des trottoirs pose également souci.

En ce qui concerne les toilettes publiques, les devis des entreprises sont nettement trop élevés. Il est prévu de remettre les lieux en l'état à moindres frais.

Par ailleurs, un essai de pose de gazon à pousse très lente sera réalisé au cimetière sur les allées entre les tombes. Un devis a été demandé pour l'enlèvement des gravillons et un apport de terre.

3 aires de croisement ont été matérialisées cette semaine le long de la route du Goadec. De nouveaux panneaux de signalisation seront installés à Kerper et à Kerambléau.

#### **Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire**

Monsieur le Maire expose avoir signé un devis avec la société PERRAMANT pour la fourniture d'un microtracteur et d'une remorque pour un coût total de 36 892 € TTC (reprise de l'ancienne tondeuse comprise). La livraison est prévue début juillet.

L'achat de 2 tableaux numériques et des stations bureautiques associées a été effectué, pour un coût total de 5 466.94 €, de même qu'un écran pour la salle du conseil municipal pour 250.80 €. Par ailleurs, le mobilier de cuisine a été renouvelé pour un montant de 7 717.46 €. L'installation a été réalisée par l'entreprise Pichon.

### **Conteneurs enterrés**

La CCPA prévoit d'équiper toutes les communes de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur la commune, il est proposé d'équiper le point-propreté actuel d'ériens, d'installer un point de conteneurs enterrés ou semi-enterrés près de l'aire de covoiturage et de maintenir le collecteur à verre installé sur le parking du terrain des sports. Il est précisé que les travaux de terrassement et de préparation des terrains seront à la charge de la commune.

### **Travaux de bâtiments**

Le CAUE a engagé une réflexion sur le devenir de l'habitation de la Motte appartenant à la commune. Le dossier est maintenant dans les mains de la SAFI qui poursuit l'étude.

Concernant les travaux sur la salle polyvalente, de l'école, de la construction de la bibliothèque, la SAFI va nous présenter son devis pour une assistance à maître d'ouvrage (établissement du cahier de charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre et aide au choix de celui-ci).

### **Assainissement**

Concernant le projet de raccordement de notre assainissement à la station de Bourg-Blanc, nous attendons que les dernières inquiétudes de Bourg-Blanc soient levées lors de la réunion demain entre cette commune et l'Agence de l'Eau.

Si cette rencontre permet de les lever, nous pourrions début septembre prendre les délibérations nécessaires.

Parallèlement, nous avons pris contact avec FIA, qui pourra élaborer le dossier de consultation pour rechercher un maître d'œuvre. Ce travail pourrait débuter mi-août.

### **Inscription d'un enfant à l'école de MILIZAC, en classe bilingue**

Le Tribunal Administratif de RENNES a rendu, le 29 juin, sa décision dans l'affaire qui oppose la famille Normand et l'association Div Yezh à la commune de Milizac, concernant la scolarisation de l'enfant Lyham Normand en classe de CP à l'école Marcel Aymé pour la rentrée scolaire 2015.

Il est enjoint au Maire de MILIZAC de réexaminer la demande de M. et Mme Normand dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la présente ordonnance.

En conséquence, si la commune de MILIZAC est contrainte d'accepter l'inscription de cet enfant, Monsieur le Maire estime que la commune de COAT-MEAL ne peut raisonnablement se soustraire à une participation forfaitaire aux frais de scolarisation. Il propose, en accord avec son homologue milizacois, que le forfait retenu soit celui du coût d'un enfant à l'école de Coat-Méal, soit 584 € pour l'année 2015/2016, sachant que la participation sera obligatoirement due pour le second enfant de la famille, à partir du moment où son aîné est accueilli à Milizac.

Le Conseil Municipal regrette que le choix personnel d'une famille doive être assumé financièrement par tous les contribuables. Lors du vote, 8 conseillers s'abstiennent, 1 vote contre et 4 votent pour l'attribution de la participation financière susvisée.

Fin de la séance à 21 H 00.